

ENJEU 6

DES RESSOURCES ET DES INFRASTRUCTURES DE QUALITÉ ET PRÊTES POUR L'AVENIR

Assurer un milieu de vie qui favorise la réussite éducative exige aussi le plein accès à des ressources éducatives et pédagogiques conviviales, modernes et de qualité. Celles-ci permettent au personnel des milieux éducatifs d'exercer pleinement leurs compétences et de les développer de façon continue, au bénéfice des enfants et des élèves. Des espaces de vie stimulants, fonctionnels, sains et sécuritaires ont aussi pour effet d'accroître l'intérêt, la motivation, la créativité et le plaisir d'apprendre.

La mise en place de conditions propices à la réussite éducative implique aussi que l'environnement physique et architectural est doté d'infrastructures, d'installations et d'équipements adaptés et performants.

L'environnement physique en milieu éducatif doit être structuré en espaces de vie agréables, accueillants, stimulants et propres à favoriser le plein développement du potentiel de tous.

ORIENTATION 6.1

ASSURER L'ACCÈS À DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES DE QUALITÉ ET À DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES EN PERMETTANT UNE UTILISATION OPTIMALE DU NUMÉRIQUE

La communauté internationale reconnaît comme une priorité l'adaptation ou le passage de l'école à l'ère numérique.

Le déploiement des possibilités éducatives et pédagogiques offertes par le numérique n'est cependant possible que par un accès non restrictif à des ressources de qualité. Le développement, le partage, lorsque cela est possible, et la gestion de ces ressources doivent faire l'objet d'une réflexion, notamment en ce qui concerne le recours aux ressources éducatives libres, un gisement en plein essor.

Ce potentiel ne peut toutefois être pleinement exploité au bénéfice des enfants et des élèves si les infrastructures technologiques, notamment le branchement à Internet, sont insuffisantes ou inadéquates. L'accès au numérique est une question d'équité envers les personnes et les communautés qui, entre autres conditions contraignantes, se situent dans une zone géographique particulière.

ORIENTATION 6.2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS, DES INSTALLATIONS ET DES INFRASTRUCTURES IMMOBILIÈRES DANS UNE PERSPECTIVE DE SOUTIEN ÉDUCATIF ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La qualité et la performance des services éducatifs reposent non seulement sur la compétence de leurs ressources humaines, mais aussi sur l'organisation physique des espaces de vie et sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments, des installations et des équipements. La réussite éducative passe donc aussi par l'amélioration des qualités physiques et architecturales des écoles, dont bon nombre ont été construites il y a plusieurs décennies.

La planification des travaux de rénovation ou de construction d'écoles doit être assortie de la volonté d'embellir les lieux et de les rendre plus accueillants et mieux adaptés aux réalités du 21^e siècle. Pour favoriser la réussite éducative, on doit doter les milieux physiques et architecturaux de qualités résolument orientées vers l'avenir, en faisant

preuve d'imagination et d'innovation. Ces qualités doivent aussi contribuer à l'atteinte des objectifs du Gouvernement du Québec en matière de développement durable. On doit offrir des classes dotées d'une bonne luminosité, d'un air sain, d'un confort acoustique, d'une température adéquate et d'un aménagement bien adapté aux besoins.

On doit assurer, lorsque possible, le partage des infrastructures immobilières, des installations et des équipements et en offrir un accès optimal dans un souci d'efficacité, de collaboration et d'économie d'échelle, et avec l'appui des milieux municipaux et culturels.

« L'ÉCOLE IDÉALE, C'EST... UNE ÉCOLE QUI PRÔNE L'ÉQUITÉ, L'OUVERTURE D'ESPRIT ET LE DÉPASSEMENT DE SOI – UN ENDROIT OÙ DES INSTALLATIONS SONT MISES EN PLACE POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE ET LA CONCENTRATION. C'EST UN ESPACE SAIN, OÙ LES PROFS NE SONT PAS LES SEULS À AVOIR LA RESPONSABILITÉ DE NOUS ENSEIGNER. »

Élève, questionnaire en ligne